



Vérification du Programme de développement des collectivités
Réponses de la direction et plan d'action
29 mai 2009

Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date prévue d'exécution
Recommandation n° 1 : DEO devrait examiner ses pratiques actuelles de gestion se rapportant aux portefeuilles de fonds d'investissement des SADC pour savoir si la méthode actuelle de séparation des fonds d'investissement conduit aux meilleurs résultats possibles pour le programme.	Ces fonds ont à l'origine été mis à disposition pour répondre aux besoins particuliers des entrepreneurs ayant des déficiences, et pas nécessairement pour optimiser l'encours global de prêts des SADC. DEO examinera ces fonds pour s'assurer que cette méthode produit encore les résultats souhaités et s'emploiera, avec les SADC et leurs associations, à faire les ajustements requis.	Directeur exécutif Politiques, planification et mesure du rendement SMA régionaux	31 mars 2010



Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date prévue d'exécution
<p>Recommandation n° 2 : DEO devrait normaliser, documenter et appliquer uniformément ses pratiques de suivi et d'examen se rapportant aux plans opérationnels des SADC, à leurs états financiers, à leurs rapports sur le rendement, à leurs évaluations des risques des projets et aux visites sur place.</p>	<p>Les Régions et l'AC de DEO ont travaillé de concert à l'amélioration des processus de révision. Ces dernières années, cela a conduit à l'élaboration de nouveaux outils conçus et testés par les diverses régions, par exemple le tableau de bord (Alberta), le modèle de plan opérationnel (C.-B.) et le modèle de suivi des réalisations (Manitoba), puis adoptés dans toutes les régions.</p> <p>La décision de se concentrer sur un nombre moindre de variables de rendement, ainsi que l'établissement de normes minimales et la manière de composer avec les SADC qui ont eu de la difficulté à atteindre les normes minimales durant l'exercice 2008-2009, sont d'excellents exemples de cette coopération.</p> <p>Un groupe de travail sera établi, dont la tâche consistera à normaliser davantage les pratiques de suivi et d'examen dans toutes les régions. On élaborera et dispensera, pour l'avantage du personnel, une formation complémentaire à l'application de ces instruments et principes.</p> <p>DEO continuera de soutenir les innovations régionales qui profitent à toutes les régions.</p>	<p>Directeur exécutif Politiques, planification et mesure du rendement</p> <p>SMA régionaux</p>	<p>31 mars 2010</p>
<p>Recommandation n° 3 : DEO devrait établir des processus officiels de nature à étayer un suivi suffisant de la conformité et du rendement du Programme de développement des collectivités.</p>	<p>Outre les étapes décrites dans la réponse à la recommandation n° 2, DEO améliorera la documentation de ces activités de suivi.</p>	<p>SMA régionaux</p>	<p>31 mars 2010</p>



Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date prévue d'exécution
Recommandation n° 4 : DEO devrait renforcer et normaliser son processus d'évaluation des risques pour qu'il comprenne divers degrés d'intervention, en fonction du niveau de risque évalué.	DEO examinera le processus actuel d'évaluation des risques pour savoir dans quelle mesure les instruments et pratiques existants peuvent être modifiés pour s'assurer que le processus puisse saisir les facteurs critiques de risque de 90 organismes communautaires dont les circonstances et les objectifs varient considérablement. Compte tenu de l'examen, des ajustements seront apportés aux instruments et pratiques, ainsi qu'à la formation dispensée pour leur utilisation.	Directeur exécutif Politiques, planification et mesure du rendement SMA régionaux	31 décembre 2009